

documents historiques remontant à une époque très-reculée et qui se continuent jusqu'au dernier siècle, établissent que l'on portait, aux processions de Saint-Jean, une bannière aux armes du comté, appelée *le lion*, et deux autres plus petites, désignées sous le nom des *griffons*, à cause des armes de l'Eglise qui y figuraient. Conformément aux règles, *le lion* était une bannière très-grande et de forme carrée, tandis que les *griffons*, qui étaient les pennons, étaient de petites dimensions et pointus. Personne n'ignore, en effet, qu'il existait au moyen-âge, deux sortes d'étendards, l'un carré et plus grand, c'était la bannière; l'autre, plus petit et terminé en pointe, c'était le pennon. Le premier était réservé aux bannerets, sous lesquels marchaient leurs feudataires, seigneurs de second ordre qui n'avaient droit qu'au pennon, et, après ceux-ci, les simples gentilshommes qui ornaient simplement leurs lances d'une petite flamme d'étoffe. La forme carrée était donc l'indice d'un gentilhomme de haut rang, de la seigneurie duquel relevaient d'autres fiefs, ou qui pouvait mener sous ses ordres un certain nombre d'hommes d'armes, si bien que, lorsqu'un seigneur était élevé au rang de banneret, la cérémonie d'investiture consistait à couper la queue de son pennon, de manière à en faire ainsi une bannière. Il n'en conservait pas moins le droit de faire porter devant lui, conjointement avec elle, un pennon, et quelquefois deux.

Telle est l'explication des bannières du Chapitre de Saint-Jean, de Lyon, qui étant devenu seigneur d'une terre titrée de laquelle relevait un grand nombre de fiefs, avait dès lors droit à une bannière, et, en outre, aux deux petits pennons ou panonceaux où étaient peintes ses armes de simple corps ecclésiastique n'ayant aucune suprématie temporelle.

La Révolution fit disparaître cet usage qui tenait aux institutions féodales, mais en 1822, un respectable prêtre, M. Deschamps de la Magdeleine, ancien chanoine de Saint-Just, ancien membre du conseil de l'archevêché avant 1790, et alors chanoine d'honneur de Saint-Jean, eut la pensée de faire revivre en partie cette ancienne coutume. Il fit exécuter, à ses propres frais et sur ses indications précises, une bannière qui reproduisait aussi exactement que possible, pour la forme, le dessin et les dimensions, la bannière au lion des anciens chanoines-comtes.